



BOURGEOISIE DE COLLONGES

Présentation des comptes 2024

Assemblée primaire bourgeoisiale
Mardi 17 juin 2025



Bourgeoisie de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

Aux Bourgeoises et Bourgeois de Collonges

Notre réf. 0.4.5/SJ/db
Votre réf.

Collonges, le 26 mai 2025

Convocation à l'assemblée bourgeoisiale

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à notre assemblée primaire bourgeoisiale qui se déroulera le

Mardi 17 juin 2025 à 19h30 à la salle Ste-Anne.

Ordre du jour :

1. Message de bienvenue.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2024.
3. Présentation des comptes 2024 de la Bourgeoisie.
4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2024.
5. Nomination de l'organe de révision 2025-2028.
6. Divers.

Les comptes 2024 peuvent être consultés au bureau communal, ainsi que sur le site internet de la Bourgeoisie,
<https://bourgeoisiedecollonges.ch/espace-bourgeois/>.

Une verrée sera offerte à l'issue de cette assemblée.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Bourgeoisie de Collonges

Le Président :


Stéphane Jordan

La Secrétaire :


Deborah Borloz

Annexe : PV assemblée du 17.12.2024

Table des matières

1. MESSAGE INTRODUCTIF.....	4
2. APERÇU GENERAL	5
2.1 Compte de résultat	5
2.2 Compte d'investissements	5
2.3 Compte de résultat échelonné.....	6
2.4 Bilan	7
2.5 Tableau de flux de trésorerie	8
2.6 Compte de résultat selon la classification fonctionnelle	9
2.7 Compte de résultat selon les natures	9
2.8 Compte des investissements selon la classification fonctionnelle	11
2.9 Compte des investissements selon les natures	11
3. TABLEAU DES CREDITS D'ENGAGEMENTS	12
4. TABLEAU DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES	12
5. TABLEAU DES PARTICIPATIONS.....	12
6. TABLEAU DES GARANTIES.....	12
7. EVOLUTION DE FORTUNE ET DU CAPITAL PROPRE	13
8. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	14
9. TABLEAU DES PROVISIONS.....	15
10. RAPPORT SUCCINCT DE L'ORGANE DE REVISION	16
11. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	18
12. CONCLUSION DE L'ADMINISTRATION BOURGEOISIALE.....	22

Message concernant les comptes 2024 de la Bourgeoisie de Collonges

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, le Conseil a le plaisir de soumettre à votre examen et à mettre à votre disposition les comptes 2024.

1. MESSAGE INTRODUCTIF

Dans le travail de tous les jours, le conseil a toujours su défendre les intérêts de la Bourgeoisie, entretenir notre patrimoine et collaborer de façon cordiale avec la municipalité.

L'année 2024 aura vécu son dernier exercice pour la période législative 2021-2024 et les résultats sont très encourageants pour les années à venir. Durant cette année 2024, il y a eu notamment l'organisation de la journée nationales des Bourgeoisies le 14 septembre, des travaux sur l'alpage de l'Au d'Arbignon, la fin des travaux au couvert avec la réfection des canalisations. L'exercice a vu également des rentrées nouvelles comme le début de la dissolution de nos provisions les Revez 4&6 et qui fait suite à une nouvelle directive du 1^{er} janvier 2025, d'une facturation à la société Gravière de l'Aboyeu pour le remboursement des frais liés à l'autorisation de construire ainsi qu'un résultat exceptionnel avec la FOMAB.

L'assemblée bourgeoisiale qui traite principalement des comptes 2024 s'est déroulée le 17 juin et l'assemblée bourgeoisiale qui traite principalement du budget 2025 a eu lieu le 17 décembre 2024. Lors de ces assemblées, nous avons pu répondre à toutes les questions et partager des moments conviviaux.

2. APERÇU GENERAL

2.1 Compte de résultat

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 1'186'922**, et un total de charges financières de **Fr. 730'388**, le compte de résultat laisse apparaître une marge d'autofinancement de **Fr. 456'534**.

Après comptabilisation des amortissements pour **Fr. 7'445** (charge) et d'un prélèvement sur les fonds spéciaux de **Fr. 26'710** (produit), le compte de résultat présente un excédent de revenus de **Fr. 475'800**.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	534'003.66	519'770.00	730'388.01
Revenus financiers	+ CHF	680'813.41	617'750.00	1'186'922.71
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	146'809.75	97'980.00	456'534.70
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	146'809.75	97'980.00	456'534.70
Amortissements planifiés	- CHF	8'625.00	7'420.00	7'445.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	62'000.00	26'710.60
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	138'184.75	152'560.00	475'800.30

2.2 Compte d'investissements

Avec un total de dépenses de **Fr. 5'778** et un total de recettes de **Fr. 50'000** qui concerne le remboursement des prêts octroyés à la Commune, le compte d'investissements présente des investissements nets négatifs de **Fr. 44'221**.

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	37'134.00	-	5'778.50
Recettes	- CHF	77'636.00	-	50'000.00
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	40'502.00	-	44'221.50

2.3 Compte de résultat échelonné

La recommandation sur la présentation du compte de résultat prévoit deux niveaux de résultats. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement) et le deuxième sur le résultat extraordinaire. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées.

Les charges d'exploitation sont supérieures de **Fr. 289'868** par rapport aux comptes 2023. Les revenus d'exploitation sont en augmentation de **Fr. 391'456**. Ainsi le résultat provenant de l'activité d'exploitation (R1) est en augmentation de **Fr. 101'588**, mais reste néanmoins négatif. Le résultat provenant de l'activité de financement R2 (charges et revenus financiers) est supérieur de **Fr. 236'026** par rapport à 2023. Le compte de résultat affiche un résultat positif de **Fr. 475'800** avant prélèvement sur les fonds et financements spéciaux de **Fr. 26'710**.

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	25'858.90	24'370.00	23'337.35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	96'985.34	176'100.00	355'683.03
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	8'625.00	7'420.00	7'445.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	59'160.25	83'300.00	94'032.41
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	190'629.49	291'190.00	480'497.79
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	29'072.90	15'500.00	272'853.88
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	62'000.00	26'710.60
46 Revenus de transferts	CHF	14'271.45	13'150.00	135'236.85
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	43'344.35	90'650.00	434'801.33
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-147'285.14	-200'540.00	-45'696.46
34 Charges financières	CHF	351'999.17	236'000.00	257'335.22
44 Revenus financiers	CHF	637'469.06	589'100.00	778'831.98
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	285'469.89	353'100.00	521'496.76
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		138'184.75	152'560.00	475'800.30
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	138'184.75	152'560.00	475'800.30

2.4 Bilan

L'exercice 2024 a eu un impact principalement sur les postes suivants du bilan au 31.12.2024 :

- Disponibilités et placements à court terme : Diminution pour un montant de **Fr. 247'416** essentiellement dû à des placements financiers auprès de la Gravière l'Aboyeu pour un montant de **Fr. 320'000**.
- Actifs de régularisation : Augmentation pour un montant de **Fr. 104'179** qui correspond à une subvention pour l'entretien des châtaigniers en 2024 reçue en 2025.
- Provision à court terme : dissolution de la provision pour grosses réparation de **Fr. 115'100**.
- Capital propre : Augmentation pour un montant de **Fr. 449'090**, qui correspond au résultat de l'exercice de **Fr. 475'800** diminué par le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux de **Fr. 26'710**.

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024
1	Actif	12'727'549.49	13'022'969.17
	Patrimoine financier	9'955'996.04	10'303'082.22
100	Disponibilités et placements à court terme	737'702.34	490'285.83
101	Créances	122'231.20	161'399.35
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	146'767.90	250'947.24
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	612'474.40	1'118'467.35
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	8'336'820.20	8'281'982.45
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	2'771'553.45	2'719'886.95
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	307'158.45	305'491.95
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	2'464'395.00	2'414'395.00
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	12'727'549.49	13'022'969.17
	Capitaux de tiers	1'979'606.05	1'825'936.03
200	Engagements courants	138'760.60	113'286.45
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	3'663.55	58'766.18
205	Provisions à court terme	1'314'181.90	1'210'883.40
206	Engagements financiers à long terme	470'000.00	390'000.00
208	Provisions à long terme	53'000.00	53'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	10'747'943.44	11'197'033.14
29	Capital propre	10'747'943.44	11'197'033.14

2.5 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			475'800.30
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-
Amortissements planifiés		+	7'445.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	26'710.60
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			456'534.70
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	5'778.50
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	-
64 Remboursement de prêts		+	50'000.00
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			44'221.50
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100 Disponibilités et placements à court terme	737'702.34	490'285.83	
101 Créances	122'231.20	161'399.35	-39'168.15
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	146'767.90	250'947.24	-104'179.34
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	612'474.40	1'118'467.35	-505'992.95
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	8'336'820.20	8'281'982.45	54'837.75
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	138'760.60	113'286.45	-25'474.15
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	3'663.55	58'766.18	55'102.63
205 Provisions à court terme	1'314'181.90	1'210'883.40	-103'298.50
206 Engagements financiers à long terme	470'000.00	390'000.00	-80'000.00
208 Provisions à long terme	53'000.00	53'000.00	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-748'172.71
29 Capital propre	10'747'943.44	11'197'033.14	
Variation des liquidités et placements à court terme			-247'416.51
100 Disponibilités et placements à court terme	737'702.34	490'285.83	-247'416.51

2.6 Compte de résultat selon la classification fonctionnelle

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	102'659.19	1'295.55	155'490.00	-	198'871.08	8'848.30
8 Economie publique	71'703.10	34'077.35	116'420.00	61'500.00	259'189.50	248'578.98
9 Finances et impôts	368'266.37	645'440.51	255'280.00	618'250.00	279'772.43	956'206.03
Total des charges et des revenus	542'628.66	680'813.41	527'190.00	679'750.00	737'833.01	1'213'633.31
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	138'184.75		152'560.00		475'800.30	

2.7 Compte de résultat selon les natures

Biens et services (31)

Ces charges estimées sur la base du budget 2024, se sont avérées être plus importantes. Elles sont également en hausse par rapport aux comptes 2023. Un montant de **Fr. 167'996** concerne l'entretien des châtaigniers en commun avec Dorénaz, qui a été subventionné à hauteur de **79%**.

Amortissements (33)

Le tableau des immobilisations est publié à la fin du présent fascicule.

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à **Fr. 7'445** en fonction du niveau d'investissements réalisés.

Charges financières (34)

Les charges financières sont en baisse par rapport à 2023 pour un montant de **Fr. 94'664**. Cette diminution s'explique notamment par les frais d'extraction de l'Aboyeu qui n'existe plus en 2024.

Attributions aux fonds et financement spéciaux (35)

Aucune attribution aux fonds et financement spéciaux n'est prévue.

Charges de transfert (36)

Les charges de transfert comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales) à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens aux familles).

Taxes (42)

L'intégralité des taxes a été facturée et comptabilisée en 2024. La différence par rapport au budget correspond à des rétrocessions sous-évaluées et à la facturation pour le remboursement des frais proportionnels pour le permis d'exploité de la carrière l'Aboyeu pour **Fr. 177'838** (HT) non prévues.

Revenus financiers (44)

Les revenus financiers se composent des intérêts de retard facturés, des dividendes de placement et des locations diverses. La différence par rapport au budget provient notamment de la dissolution d'une partie de la réserve pour travaux futurs de l'immeuble Les Revez pour une montant de **Fr. 115'100**, suite à la directive n°1.05a de l'Etat du VS reçue janvier 2025. Se retrouve également dans ce poste les subventions citées dans le chiffre 31 concernant l'entretien des châtaigniers.

Prélèvement sur les fonds et financement spéciaux (45)

Un prélèvement sur les fonds spéciaux a été attribué au Triage Forestier pour **Fr. 3461** pour l'investissement 2023/2024 et **Fr. 23'249.60** pour l'achat du tracteur.

Revenus des transferts (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçus auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales). Se retrouve notamment dans ce poste les subventions citées dans le chiffre 31 concernant l'entretien des châtaigniers.

Compte de résultats selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	25'858.90		24'370.00		23'337.35	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	96'985.34		176'100.00		355'683.03	
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'625.00		7'420.00		7'445.00	
34 Charges financières	351'999.17		236'000.00		257'335.22	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	59'160.25		83'300.00		94'032.41	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions	-		-		-	
42 Taxes		29'072.90		15'500.00		272'853.88
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		637'469.06		589'100.00		778'831.98
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		62'000.00		26'710.60
46 Revenus de transferts		14'271.45		13'150.00		135'236.85
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	542'628.66	680'813.41	527'190.00	679'750.00	737'833.01	1'213'633.31
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	138'184.75		152'560.00		475'800.30	

2.8 Compte des investissements selon la classification fonctionnelle

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale		102'659.19	1'295.55	155'490.00	-	198'871.08	8'848.30
8 Economie publique		71'703.10	34'077.35	116'420.00	61'500.00	259'189.50	248'578.98
9 Finances et impôts		368'266.37	645'440.51	255'280.00	618'250.00	279'772.43	956'206.03
Total des charges et des revenus		542'628.66	680'813.41	527'190.00	679'750.00	737'833.01	1'213'633.31
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		138'184.75		152'560.00		475'800.30	

2.9 Compte des investissements selon les natures

Compte des investissements selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles		37'134.00	-	-	-	5'778.50	-
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-	-
54 Prêts		-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social		-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-	-	-	-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier		-	-	-	-	-	-
61 Remboursements		-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises		-	27'636.00	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts		-	50'000.00	-	-	-	50'000.00
65 Transferts de participations		-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		37'134.00	77'636.00	-	-	5'778.50	50'000.00
Excédent de dépenses			-		-		-
Excédent de recettes		40'502.00		-		44'221.50	

La situation de la Bourgeoisie peut être considérée comme très saine, l'endettement net étant nul.

Les principaux investissements 2024 sont constitués des objets suivants :

- Achat de forêts Fr. 5'778

Les recettes d'investissements sont constituées de **Fr. 50'000** pour les remboursements des prêts octroyés à la Commune.

3. TABLEAU DES CREDITS D'ENGAGEMENTS

Néant

4. TABLEAU DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Néant

5. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
FOMAB	200		40'000	40'000	1	
Fondation						
Société coopérative						
Divers						
Gravière Aboyeu		10	402'723	7'988	402'723	402'723

6. TABLEAU DES GARANTIES

Néant

7. EVOLUTION DE FORTUNE ET DU CAPITAL PROPRE

La fortune qui se montait à **Fr. 10'747'973** au 31.12.2023 passe à **Fr. 10'197'033** au 31.12.2024.

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	10'747'943	475'800	26'711	11'197'033
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre	70'412		26'711	43'701
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	10'677'531	475'800		11'153'331

8. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
	Comptes ordinaires								
1400	Terrains	45'824			45'824		45'824	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	20'250			20'250	2'025	18'225	7%	10.00%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA	-			-		-	0%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	-			-		-	0%	0.00%
1404	Bâtiments du PA	36'125			36'125	5'420	30'705	8%	15.00%
1405	Forêts PA	204'957	5'779		210'736		210'736	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA	2			2		2	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles	-			-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA	-			-		-	50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	-			-		-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles	-			-		-	50%	0.00%
144X	Prêts	2'464'395			2'464'395	50'000	2'414'395	selon risque	2.03%
145X	Participation capital social	-			-		-	selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement	-			-		-	10%	0.00%
	Total comptes ordinaires	2'771'553	5'779	-	2'777'332	57'445	2'719'887		

9. TABLEAU DES PROVISIONS

205 Provisions à court terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2059.00	Provision gestion décharge Combaneire	106'460			106'460
2059.01	Provision revitalisation décharge Combaneire	509'622			509'622
2059.02	Provision forêts	214'000			214'000
2059.03	Provision entretien châtaigneraies	21'000	3'000		24'000
2059.04	fonds rénovation immeubles Les Revez	445'100		115'100	330'000
2059.05	Fonds collectivités publiques	18'000	16'500	7'699	26'802
					-
					-
208 Provisions à long terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2089.00	Provision pertes sur débiteurs	53'000			53'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
Total provisions à court terme		1'314'182	19'500	122'799	1'210'884
Total provisions à long terme		53'000	-	-	53'000
Total des provisions		1'367'182	19'500	122'799	1'263'884

10. RAPPORT SUCCINCT DE L'ORGANE DE REVISION



Rue des Cèdres 10
CP 478
1951 Sion
T. 027 327 30 30
www.nofival.ch

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée primaire de la bourgeoisie de Collonges

Opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels de la bourgeoisie de Collonges, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la bourgeoisie de Collonges, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

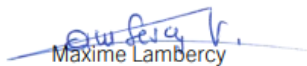
Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la commune de Collonges est considéré comme moyen et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la commune de Collonges est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 20 mai 2025

NOFIVAL SA
ASR 501643



Maxime Lamberg
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Marion Boni-Theillard
Réviseure agréée

11. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Collonges

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Collonges se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Collonges se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 1.--.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 1.--.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.-- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 1.--.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2 Patrimoine administratif (PA)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 100%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 1.--.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 1.--.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 1.--.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont

remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

VERSION du 26.10.2021



12. CONCLUSION DE L'ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

La marge d'autofinancement est de **Fr. 456'535**. Elle est en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Après comptabilisation des amortissements de **Fr. 7'445** et un prélèvement sur les fonds et financements spéciaux de **Fr. 26'711**, l'excédent de revenus de l'exercice se monte à **Fr. 475'800**. La fortune nette de la Bourgeoisie a ainsi augmenté et se monte au 31.12.2024 à **Fr. 11'197'033**.

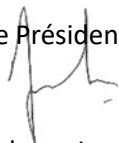
La situation financière de la Bourgeoisie peut être considérée comme saine, l'endettement net étant nul.

Au vu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial vous invite à approuver les comptes 2024.

Collonges, le 26 mai 2025

Conseil Bourgeoisial

Le Président



Stéphane Jordan

La Secrétaire



Deborah Borloz